

**FORMATION SÉCURITÉ pour les PERSONNELS EMBARQUÉS
sur des NAVIRES de moins de 12 mètres ARMES au
COMMERCE ou à la PLAISANCE**

Références réglementaires :

Section A-VI/1 §2 et 5 : Prescriptions minimales obligatoires pour la formation de familiarisation en matière de sécurité et pour la formation de base pour tous les gens de mer. Tableau A-VI/1-1 et 1-2 et 1-3 et 1-4

Objectifs :

Réagir efficacement en cas d'accident, d'avarie, d'incendie ou d'abandon de navire.

Méthodes mobilisées :

Le module TIS est constitué d'une partie théorique dispensé par un formateur du lycée. La partie pratique nécessite l'utilisation d'une combinaison de survie dans l'eau (Erdre à Nantes ou Bassin à St Nazaire). Les stagiaires ont à leur disposition des radeaux SOLAS A, des moyens pyrotechniques et des dispositifs de récupération d'homme à la mer. Le module est validé après la réussite au questionnaire écrit et le succès aux épreuves aquatiques.

Le module FBLLI est réalisé en partenariat avec l'IFOPSE, la formation se déroule à Nantes dans un camion aménagé à la lutte incendie. Un questionnaire écrit et une mise en situation pratique sanctionnent ce module.

Le module SPRS est réalisé par un formateur du lycée, associé à l'assistante social du Service de Santé des Gens de Mer. La formation est théorique et est sanctionnée par une épreuve écrite.

Modalités pédagogiques :

Contenu de formation	Nombre d'heures
<u>I. Techniques individuelles de survie</u> 1.1. Enseignements théoriques et pratiques relatifs à la compétence « survivre en mer en cas d'abandon du navire » 1.2. Enseignements théoriques et pratiques relatifs à la compétence « réagir en cas de chute d'un homme à la mer »	8H00 Dont 5H00 de TP
<u>II. Prévention de l'incendie et lutte contre l'incendie</u> 2.1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à l'incendie » 2.2. Enseignements théoriques et pratiques relatifs à la compétence « lutter contre les incendies »	4H00 Dont 2H00 de TP
<u>III. Sécurité des personnes et responsabilités sociales (UV-SPRS/E)</u> 3.1. Appliquer les procédures d'urgence 3.2. Prendre des précautions pour prévenir la pollution du milieu marin 3.4. Observer des pratiques de travail sûres 3.5. Contribuer à l'efficacité des communications à bord du navire 3.6. Contribuer au maintien de bonnes relations humaines à bord des navires	4H00
<u>IV. Médical I</u> : UV-PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) – UV-Hygiène et Prévention des Risques – UV-Aide Médicale en Mer Consultation Télémédicale de niveau 1	11H00
Total	27H00

Durée du stage : 3.5 jours (27H)

Coût de formation : 495 €